

En Corse, 437 établissements constituent le cœur de la filière bois

Insee Analyses Corse • n° 72 • Octobre 2026



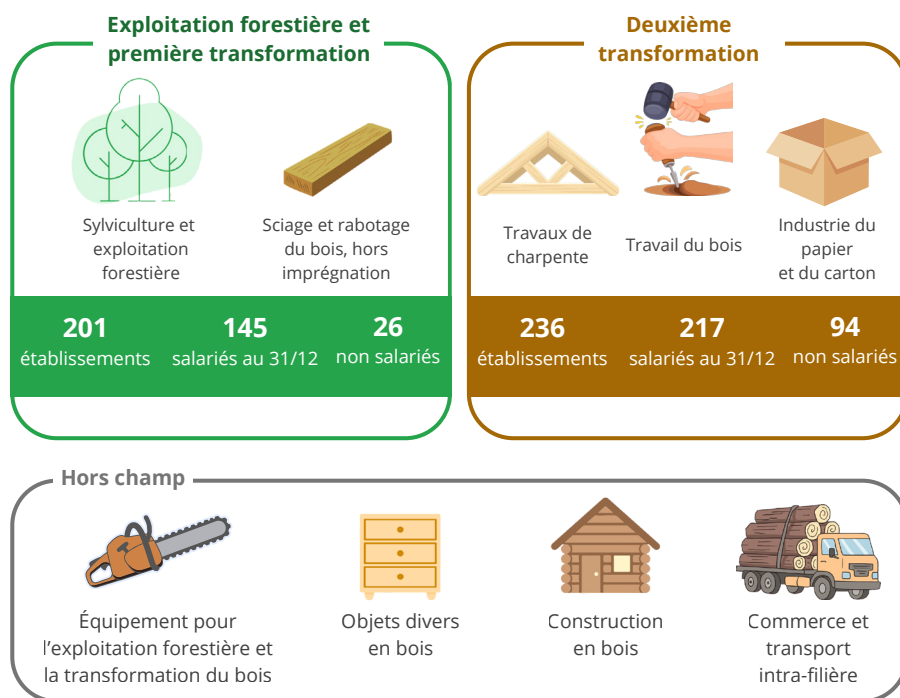
Avec 69 % de sa surface, la Corse est la première région forestière de l'Hexagone. Pourtant la filière bois y est moins développée qu'ailleurs, même si elle occupe une place plus visible dans la zone d'emploi de Corte. Sur l'île, le secteur se distingue par la prédominance des activités de menuiserie et par un tissu économique composé principalement d'établissements sans salarié. Les activités liées au bois sont cependant moins rémunératrices que les autres activités économiques de la région. Cette moindre rémunération s'explique notamment par le faible niveau de qualification des postes. Par ailleurs, les salariés de la filière sont plus jeunes qu'en moyenne régionale. Enfin, la transmission d'entreprises constitue un point d'attention pour la pérennité de la filière bois corse.

Avec un **taux de boisement** ► **définition** de 69 %, l'île est la région française la plus couverte par la forêt, alors que la moyenne nationale s'élève à 32 % [Col., 2026 ; pour en savoir plus (1)]. Cette ressource forestière est principalement composée de feuillus, notamment de chênes verts, et de résineux dont majoritairement des pins laricio et maritimes. Cependant, en raison des difficultés d'accessibilité d'un grand nombre de massifs, ces formations boisées ne sont que partiellement exploitables ► **encadré 1**. Ainsi, malgré l'importance de la ressource forestière, les activités directement liées au bois pèsent peu dans l'économie locale.

En 2023, en Corse, la **filière bois** ► **définition** regroupe 437 établissements, soit 0,7 % des établissements régionaux tous secteurs confondus. Au 31 décembre, elle emploie 362 salariés, correspondant à 325 **emplois en équivalent temps plein** ► **définition** auxquels s'ajoutent 120 non-salariés. La filière représente 0,4 % des salariés de la région, soit la part la plus faible parmi les régions de province, dont la moyenne s'établit à 1,4 %.

Dans ce contexte, la filière bois s'articule autour de deux grands segments. D'une part, l'exploitation forestière et la « **première transformation** » ► **définition** couvrent les activités

► 1. Données de cadrage de la filière bois en Corse en 2023



Lecture : En 2023, en Corse, 201 établissements de la filière bois exercent une activité dans l'exploitation forestière et la première transformation.

Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores, Base Tous Salariés (DSN), Base Non Salariés (BNS) 2023.

de sylviculture, de sciage ou encore de services de soutien. D'autre part, la « **deuxième transformation** »

► **définition** valorise la ressource au travers de la fabrication de charpentes, d'objets en bois et autres menuiseries.

En partenariat avec :

L'activité forestière régionale s'appuie surtout sur la menuiserie et des établissements sans salarié

La filière bois insulaire se répartit entre 201 établissements en exploitation forestière et découpe, et 236 établissements dans la fabrication de produits finis en bois. Ce second segment concentre la majorité des établissements en Corse, soit 54 %, contre 38 % en France de province. En outre, la filière bois insulaire repose principalement sur des établissements sans salariés ► **figure 1**. Sur l'île, 83 % des établissements du secteur n'emploient aucun salarié, contre 75 % sur le territoire insulaire et 81 % dans la filière bois de France de province. Cette proportion d'établissements non employeurs est identique pour les deux segments en Corse. En revanche, dans l'Hexagone hors Île-de-France, l'écart structurel est marqué. Sur ce territoire, 90 % des établissements du premier segment n'emploient pas de salariés, contre 65 % dans le second. Sur l'île, 76 établissements employeurs concentrent la totalité des salariés de la filière, avec une moyenne de cinq salariés par structure. Ainsi, le secteur se caractérise par un tissu économique composé majoritairement de très petits établissements. Au sein de la filière, la « deuxième transformation » reste le premier employeur, aussi bien en Corse, où elle regroupe 60 % des salariés, qu'en France de province, où elle en concentre 83 %.

La filière se distingue non seulement par sa structure, mais aussi par ses caractéristiques économiques, à commencer par la **richesse dégagée** ► **définition**. En 2023, la filière bois insulaire produit 24 millions d'euros de richesse, soit 0,4 % de la richesse régionale. Cette proportion est quatre fois plus faible qu'au niveau national. Avec 64 % de la richesse de la filière, la création de valeur se concentre dans la « deuxième transformation ». Cela s'explique par un nombre d'établissements et de salariés plus important dans ce segment. Pour autant, ces activités de transformation finale du bois en Corse sont moins développées qu'en province, où elles pèsent 81 % de la richesse dégagée.

La zone d'emploi de Corte est celle où la filière bois est la plus visible

Dans la zone d'emploi de Corte, 1,8 % des salariés relèvent de la filière bois, une part cinq fois supérieure à celle de l'île ► **figure 2**. Pour cause, cette zone se démarque par une proportion d'établissements employeurs plus élevée, avec 28 établissements de la filière qui emploient 45 salariés.

Ghisonaccia se place comme la deuxième zone d'emploi où la filière bois est davantage présente dans l'économie locale, avec une part des salariés de 1,0 %. Dans les autres zones d'emploi, cette part reste inférieure à ce seuil. Les zones où la filière pèse le plus dans l'emploi local se situent dans les espaces de l'intérieur, à proximité des principaux massifs forestiers corses. À l'inverse, dans les pôles urbains et littoraux où les activités économiques sont davantage diversifiées, la filière bois occupe une place plus limitée dans l'économie locale. Ainsi, la moitié des établissements et des salariés de la filière bois en Corse se concentrent dans les zones d'emploi de Bastia et d'Ajaccio. Rapporté à l'économie locale, le secteur y représente 0,4 % des salariés, ces deux territoires constituant les pôles majeurs de l'activité économique régionale.

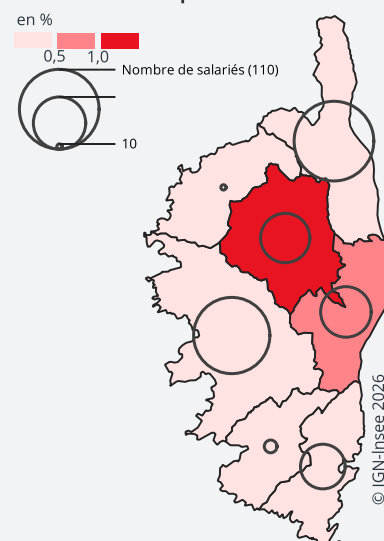
La filière est moins rémunératrice qu'en moyenne régionale malgré des emplois stables

La filière bois insulaire est moins rémunératrice que l'ensemble de l'économie corse. Le **salairé horaire net moyen** ► **définition** de la filière s'élève à 13,8 euros de l'heure, contre 14,6 euros ► **figure 3**. Il reste également inférieur de 1,6 euros à celui de la filière en France de province. Ainsi, la filière bois corse se situe au bas de l'échelle des salaires tant en Corse que dans l'Hexagone hors Île-de-France.

Les travaux de menuiserie rémunèrent mieux que l'exploitation forestière aussi bien en Corse qu'en France de province. Enfin, l'écart de rémunération entre les deux segments d'activité est moins marqué dans l'île. Avec une différence de 0,8 euro, contre 2,2 euros dans l'Hexagone

► 2. Répartition des salariés par zone d'emploi en 2023

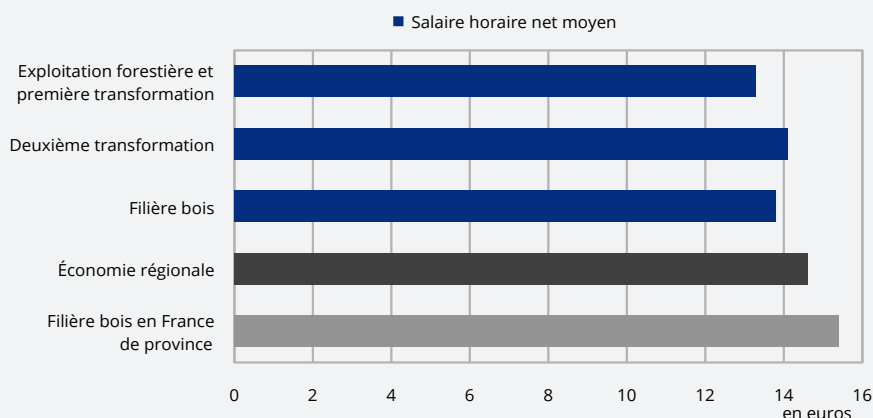
Part des salariés de la filière dans la zone d'emploi



Lecture : En 2023, 123 établissements de la filière bois en Corse se situent dans la zone d'emploi d'Ajaccio.
Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.
Source : Insee, Flores et Base Tous Salariés (DSN) 2023.

hors Île-de-France, le niveau de salaire est globalement plus faible en Corse. Le recours au CDI est moins fréquent dans la filière bois insulaire que dans l'ensemble de l'économie régionale avec 79 % des salariés concernés contre 82 %. De plus, il reste le plus faible des régions de province (90 % en moyenne). Sur l'île, les salariés occupent moins souvent un CDI dans le premier segment que dans le second. À l'inverse, les autres formes de contrats (apprentissage, professionnalisation, etc.)

► 3. Salaire horaire net moyen des salariés



Lecture : En 2023, le salaire horaire net moyen des salariés dans l'exploitation et la première transformation du bois en Corse s'élève à 13,3 €.
Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.
Source : Insee, Flores et Base Tous Salariés (DSN) 2023.

dominent bien plus la filière en Corse que dans l'Hexagone. Elles concernent 15 % des salariés du secteur, contre 7 % en France de province et 10 % dans l'économie globale de l'île. Ces contrats alternatifs représentent 16 % dans le segment d'exploitation forestière, contre 14 % dans le segment de menuiseries. Enfin, le temps complet domine puisqu'il concerne 91 % des salariés dans la filière.

La filière bois est marquée par un faible niveau de qualification d'emploi

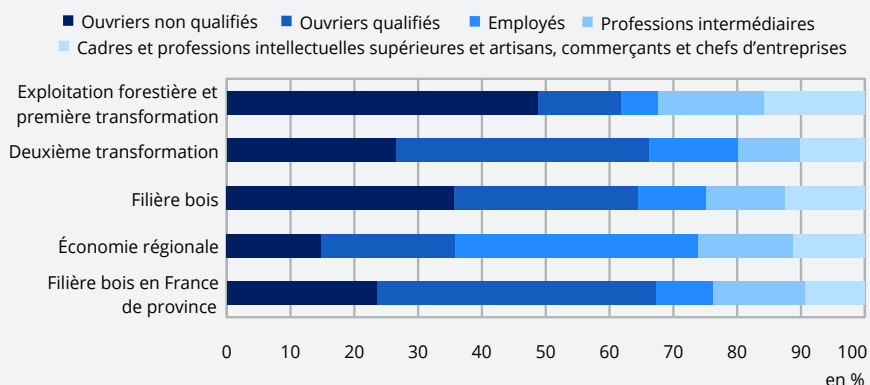
Cette moindre rémunération s'explique par une structure moins qualifiée que celle de l'économie régionale et de la filière en France de province ► **figure 4**. Les ouvriers non qualifiés occupent une place importante dans la filière corse où ils constituent 36 % des salariés, contre 15 % sur le territoire insulaire et 24 % du secteur en Hexagone hors Île-de-France. Ainsi, la Corse est la région de province où la part d'ouvriers non qualifiés dans la filière bois est la plus élevée. Cette proportion est d'autant plus importante dans le premier segment, où les ouvriers non qualifiés constituent la moitié des salariés en Corse. À l'inverse, les ouvriers qualifiés sont moins présents qu'en France de province (29 % contre 44 %), bien qu'un peu plus nombreux que sur l'île (21 %). De plus, les ouvriers qualifiés sont principalement présents dans le second segment, où leur part atteint 40 % des salariés.

Les salariés de la filière sont plus jeunes que la moyenne régionale

En Corse, les moins de 30 ans constituent 30 % des salariés de la filière, contre 21 % dans l'ensemble de l'économie régionale. Cette surreprésentation des jeunes est portée par les hommes, dont la part est deux fois plus élevée dans la filière ► **figure 5**.

Bien que moins nombreux, les salariés de 60 ans et plus sont davantage représentés dans la filière et en Corse que dans la filière en France de province. Dans l'exploitation forestière et la « première transformation », cette structure par âge est encore plus marquée. Les moins de 30 ans constituent 37 % des salariés insulaires, contre 27 % dans l'Hexagone hors Île-de-France, et les 60 ans et plus atteignent 10 % sur l'île contre 7 % en France de province. De plus, la filière est nettement masculine. La part des hommes s'élève à 81 % des salariés, contre 56 % dans l'économie régionale et 80 % dans les autres régions. Les femmes sont sous-représentées dans toutes les tranches d'âge, avec des écarts importants chez les moins de 30 ans. Comme en France de province, elles sont

► 4. Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle en 2023

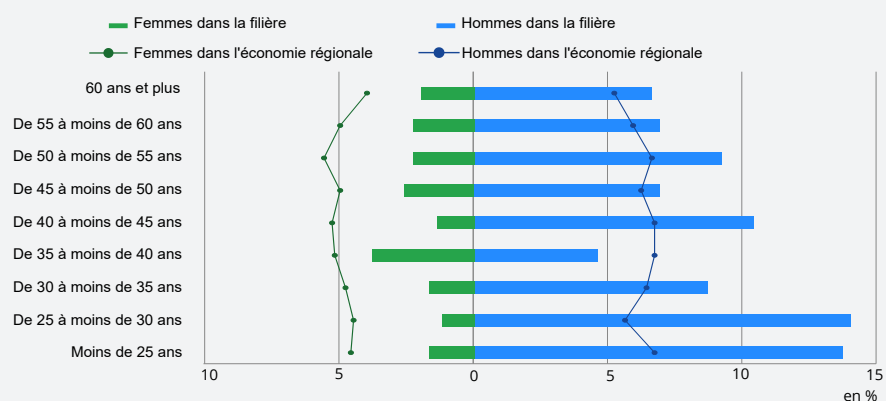


Lecture : En 2023, 15,8 % des salariés de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois en Corse sont occupés par des cadres et professions intellectuelles supérieures et artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores et Base Tous Salariés (DSN) 2023.

► 5. Pyramide des âges des salariés en 2023 selon le segment d'activité



Lecture : En 2023, 13,7 % des salariés de la filière bois en Corse sont des hommes de moins de 25 ans.

Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores et Base Tous Salariés (DSN) 2023.

néanmoins plus présentes dans le second segment.

La transmission d'entreprises est sujet de réflexion pour la continuité de la filière régionale

Au-delà des salariés, la filière bois présente un enjeu de transmission d'entreprises. En Corse, le tissu économique du secteur repose davantage sur des établissements liés à une **entreprise individuelle** ► **définition**, à hauteur de 71 %, contre 56 % des établissements dans l'économie régionale. Or, les effectifs non-salariés sont plus âgés dans la filière de l'île, un quart d'entre eux a 60 ans et plus, contre un sur cinq dans l'ensemble de l'économie régionale et un sur six dans la filière bois en France de province. Ainsi, la question de la transmission d'entreprise constitue un enjeu majeur pour l'ensemble de l'économie en Corse [Raffin C., Huyssen

A., 2025 ; pour en savoir plus (2)], mais d'autant plus pour la filière bois. D'un point de vue fiscal, le statut d'auto-entrepreneur domine avec 66 % des non-salariés de la filière, ce qui constitue la proportion la plus élevée de l'ensemble des régions. Les auto-entrepreneurs se concentrent en « deuxième transformation », où ils représentent 78 % des non-salariés, contre 50 % dans l'Hexagone hors Île-de-France. À l'inverse, les gérants restent peu nombreux parmi les non-salariés du secteur. ●

Ghjuliana Ballo, Stéphane Luquet (Insee)
Philippe Pailler (Draaf), Sylvestre Sisco (Odarc)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Encadré 1 - Le mot de la DRAAF : Un potentiel largement sous-exploité

En raison des difficultés d'accessibilité d'un grand nombre de massifs, seuls 20 % des formations boisées insulaires sont considérées comme réellement exploitables. Selon l'inventaire forestier de 2024, le volume de bois sur pied en Corse est estimé entre 40 et 50 millions de mètres cubes. Moins de 0,2 % seraient exploités chaque année, avec une part élevée du bois de chauffage qui échappe aux circuits de commercialisation traçables.

L'enquête annuelle d'exploitation forestière et scierie, pilotée par le Ministère de l'Agriculture, mesure l'activité de la filière, provenant en quasi-totalité des forêts publiques. Sur les trois derniers millésimes (2022 à 2024), la récolte annuelle de bois commercialisée oscille entre 14 000 et 17 000 m³.

Les deux tiers constituent du bois d'énergie. Ils ne représentent qu'une partie des volumes réellement exploités, les établissements ou particuliers produisant uniquement du bois de chauffage n'étant pas concernés par l'enquête.

La récolte de bois d'œuvre (4 500 à 6 000 m³ sur les mêmes millésimes) est essentiellement composée de conifères (pins maritimes et laricio). La production de sciage est devenue marginale, suite à la fermeture de plusieurs scieries. L'arrivée récente de nouveaux acteurs pourrait permettre une relance de l'activité.

Enfin, la forêt de chênes-liège produit 1 000 à 2 000 tonnes par an, soit la moitié de la production nationale. La profession, peu structurée, est là aussi très loin du potentiel estimé, qui est dix fois supérieur en volume.

► Sources et méthodes

L'étude porte sur les établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs de la filière bois en Corse en 2023. Seuls les 437 établissements du noyau ont été retenus dans le périmètre de l'étude. Les établissements exerçant des activités partiellement ou potentiellement liées au bois, comme les travaux de revêtement des sols et des murs ou la fabrication d'instruments de musique en sont exclus.

Les données relatives aux établissements employeurs et aux salariés proviennent du [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié \(Flores\)](#), issu de la [Base Tous Salariés \(BTS\)](#). Les rémunérations des salariés proviennent directement de la BTS. Flores est complété avec les établissements non employeurs issus du Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques (Sirus). Enfin, les données relatives aux non-salariés proviennent de la [Base Non Salariés](#).

► Encadré 2 - Le mot de l'ODARC : Une activité du bois plus large que les entreprises de la filière

L'analyse de la filière bois ne couvre pas exhaustivement l'ensemble de l'activité en Corse. En effet, une part importante des propriétaires forestiers commercialisant du bois de chauffage n'est pas enregistrée en tant qu'entreprise (sylviculteur ou exploitant forestier), ce qui les exclut des statistiques économiques classiques.

Par ailleurs, la filière est marquée par l'existence d'une activité informelle, avec des acteurs non déclarés participant à une économie souterraine.

Si l'ODARC a tenté d'estimer par le passé les volumes de bois exploités participant à cette économie silencieuse, ces données ne permettent pas d'en mesurer le poids en termes de nombre d'entreprises. Cependant, on peut dire que cette activité est liée soit à des entreprises déjà existantes sous d'autres formes, le plus souvent agricoles, soit à des particuliers (propriétaires forestiers ou non) non déclarés.

De par son rôle d'animateur et de développeur de la filière forêt-bois, l'ODARC peut, une fois ces personnes identifiées, les accompagner dans les démarches de mise en conformité et de professionnalisation.

► Pour en savoir plus

- Col. ; « [Répartition géographique des forêts : surface et taux de boisement](#) » Observatoire des forêts françaises, juin 2026.
- Raffin C., Huyssen A. ; « [En Corse, 10 000 emplois concernés par la transmission d'entreprises dans la prochaine décennie](#) » Insee Analyses Corse n°62, novembre 2025.
- Hamann F., Draaf de Corse – Srise, Balzer S., Pons Y. ; « [En Corse, une filière bois peu développée](#) » Insee Analyses Corse n°10, mai 2016.
- Bonzi A. ; « [En 2021, un tiers des salariés de la filière bois travaillent dans les industries du papier et du carton](#) » Insee Première n°2035, janvier 2025.

► Définitions

Le **taux de boisement** est le rapport entre la surface boisée et la surface totale du territoire.

La **filière bois** correspond aux établissements dont l'appartenance à la filière est certaine (sources et méthodes).

Les **emplois en équivalent temps plein** correspondent au nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

La « **première transformation** » est l'étape de découpe et de sciage du bois brut, permettant d'obtenir des planches ou d'autres matières non finies.

La « **deuxième transformation** » est l'étape de fabrication des produits finis à partir de ces planches, comme les meubles, les fenêtres ou les charpentes.

La **richesse dégagée** est égale à la valeur ajoutée pour les entreprises mono-établissements. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements en fonction de leur masse salariale.

Le **salaires horaires net moyen** est le rapport entre la somme des salaires nets totaux versés et la somme des heures totales travaillées.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant.

